

Plan Climat

Air 2. _____ STRATÉGIE TERRITORIALE

Energie Territorial

2020→2025

**Plan
Climat
Air
Energie
Territorial**

Sommaire

Comment Grand Chambéry peut répondre aux enjeux du changement climatique ?	4
Le contexte national et régional	4
Se connaître pour mieux adapter nos réponses	4
▪ <i>Energie</i>	4
▪ <i>Qualité de l'air</i>	5
▪ <i>Le coût de l'inaction</i>	5
Une démarche partenariale et transversale.....	5
▪ <i>Les contributeurs</i>	5
▪ <i>La Fabrique du territoire</i>	5
La cohérence avec les autres documents stratégiques.....	6
La stratégie territoriale pour un territoire écoresponsable	6
La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	6
▪ <i>Une stratégie nationale ambitieuse</i>	6
▪ <i>Les budgets-carbone nationaux</i>	7
Territoire à énergie positive en 2050	7
▪ <i>Objectifs réglementaires</i>	7
▪ <i>Objectif TEPOS</i>	7
▪ <i>Objectif 2025</i>	7
4 enjeux prioritaires.....	9
▪ <i>La qualité de l'air</i>	9
▪ <i>Territoire à énergie positive</i>	9
▪ <i>Les gaz à effet de serre</i>	9
▪ <i>La séquestration de carbone</i>	9
Les mesures d'adaptation par changement des comportements.....	9
5 axes structurants	10
25 orientations stratégiques.....	10
Contribution des axes structurant aux enjeux du PCAET	11
▪ <i>Axe 1 : Vers des mobilités agiles et durables</i>	11
▪ <i>Axe 2 : Piloter un bâti performant, sain et agréable</i>	12
▪ <i>Axe 3 : La végétation au service de l'adaptation au changement climatique</i>	12
▪ <i>Axe 4 : Valoriser les richesses du territoire</i>	12
▪ <i>Axe 5 : Doubler la production d'énergies renouvelables</i>	12
Les objectifs chiffrés	13
Les budgets-carbone de la SNBC déclinés à l'échelle de Grand Chambéry	13
▪ <i>Horizon 2050</i>	13
▪ <i>Déclinaison territoriale des objectifs du 2^e budget-carbone (2019 – 2023) par rapport à 2013</i>	13
▪ <i>Déclinaison territoriale des objectifs du 3^e budget-carbone (2024 – 2028) par rapport à 2013</i>	13
Les objectifs du PCAET 2020-2025 pour le territoire de Grand Chambéry.....	13
▪ <i>Objectifs sectoriels de baisse des consommations d'énergie retenus par rapport à 2012</i>	14
▪ <i>Objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre retenus par rapport à 1990</i>	15
▪ <i>Objectifs de production d'énergies renouvelables par rapport à 2015</i>	16
▪ <i>Objectifs de réduction par catégorie des principaux polluants atmosphériques par rapport à 2016</i>	17
▪ <i>Potentiels de séquestration de carbone pour le territoire de Grand Chambéry par rapport à 2015</i>	17
Un territoire écoresponsable, moteur des grandes transitions	18



Comment Grand Chambéry peut répondre aux enjeux du changement climatique ?

Hausse des températures, fortes précipitations soudaines ou encore diminution de l'enneigement, les signes du dérèglement climatique se remarquent, y compris sur notre territoire.

Pour répondre à cet enjeu d'avenir, Grand Chambéry s'engage au quotidien et coordonne son action grâce à un « Plan Climat Air Énergie Territorial ».

Son objectif ? Faire de Grand Chambéry un territoire écoresponsable, agissant sur les causes du changement climatique et prenant la mesure de ses conséquences, grâce à une baisse de la consommation énergétique, une hausse de la production d'énergies renouvelables, la reconquête de la qualité de l'air et une prise de conscience des citoyens et des acteurs locaux.

Le contexte national et régional

La loi de transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992 du 17 août 2015 a désigné les EPCI de plus de 20 000 habitants coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

En signant les Accords de Paris de 2016, les pays se sont engagés à limiter l'augmentation de la température moyenne à 2° C, et si possible à 1,5° C. Pour cela, ils se sont engagés, conformément aux recommandations du GIEC, à atteindre la neutralité carbone au cours de la 2^e moitié du XXI^e siècle.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été approuvée par décret n° 2015-1491 du 18 novembre 2015. Elle précise les mesures et les leviers, dans tous les secteurs d'activité, pour réussir la transition vers une économie bas-carbone, nouvelle économie verte. La France s'est engagée, avec la Stratégie Nationale Bas Carbone, à réduire de 75% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050 par rapport à 1990.

La loi NOTRe du 7 août 2015 donne compétence aux Régions pour élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour leur territoire.

Intégrateur, le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes en cours de préparation vise à fusionner plusieurs schémas déjà existants. Ce schéma stratégique transversal, recouvre non seulement les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilités, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets et fixe pour Auvergne-Rhône-Alpes des axes d'aménagement territorial avec « *une vision unifiée du territoire à l'horizon 2030* ».

Ainsi, Grand Chambéry a-t-elle saisi l'opportunité de la loi de transition énergétique et des accords de Paris de 2016 pour se fixer des objectifs ambitieux, définir sa stratégie Climat Air Énergie et élaborer son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Se connaître pour mieux adapter nos réponses

Apprendre à se connaître est nécessaire pour proposer des actions efficaces et concrètes.

▪ *Energie*

- 1- Après une période de hausse continue de la consommation énergétique jusqu'en 2005, une baisse de 10% en 12 ans est actuellement observée.
- 2- La diminution de la consommation énergétique s'accompagne automatiquement d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais des points de vigilance existent :
 - Le parc immobilier du territoire n'est pas performant : une grande partie des logements ont été construits avant la première réglementation thermique de 1973.
 - Le trafic poids lourds et de véhicules est en augmentation constante sur nos routes et en particulier sur la Voie Rapide Urbaine.
- 3- Le territoire ne produit que 10% de l'énergie consommée.
- 4- L'approvisionnement en énergie coûte environ 300 millions d'euros chaque année sur le territoire, dont seulement 27 millions d'euros pour l'achat d'énergie issue des productions renouvelables. Les énergies fossiles représentent un coût important qui augmente chaque année. A l'échelle du ménage, la facture énergétique représente 2 200 € par habitant dont 1 510 € pour les mobilités et le chauffage.

▪ *Qualité de l'air*

Du côté de la qualité de l'air, Grand Chambéry surveille en permanence 3 polluants :

- les oxydes d'azote (NO_x), issus de la combustion des carburants ;
- les particules fines (PM10) issues du fonctionnement des installations de chauffage peu performantes et des vieux véhicules,
- l'ozone (O₃), très présent lors des pics de chaleur.

Fort de ces constats, aux côtés de ses partenaires, Grand Chambéry s'engage en faveur de la transition énergétique.

▪ *Le coût de l'inaction*

Les événements extrêmes liés au changement climatique, susceptibles de se répéter plus fréquemment, sont maintenant clairement connus. En France, les dégâts cumulés causés par les aléas naturels dans les 25 prochaines années sont estimés à 92 milliards d'euros. Cela représenterait une augmentation de 44 milliards d'euros par rapport aux coûts occasionnés sur la période équivalente passée, soit une hausse de 90 %.

Le Rapport Stern¹ a été le premier à évaluer l'impact économique des effets du changement climatique : le coût de l'inaction est supérieur au coût de la prévention (le coût de l'inaction est estimé, selon les scénarios, de 5% à 20% du PIB mondial, contre 1% pour celui de l'action).

Le coût de l'inaction se mesure aussi sur l'impact financier de la sinistralité dans le domaine de l'assurance, dont l'accroissement provoquera l'augmentation des primes d'assurance pour les collectivités comme pour les usagers.

Les impacts du changement climatique pourraient engendrer un doublement de la part des assurances dans le budget des ménages (actuellement de 16%). De plus, le système actuel de couverture des catastrophes naturelles basé sur la solidarité (réparations couvertes en partie ou en totalité par l'Etat) ne fonctionnerait plus.

Les collectivités locales sont en première ligne dans l'anticipation des conséquences du changement climatique sur leur territoire et sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Les modélisations démontrent que le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de la réparation.

Raison de plus pour agir dès maintenant en fonction des spécificités du territoire : optimisation du confort des bâtiments grâce à l'énergie passive, protection contre les inondations, diversification des activités touristiques directement impactées par le climat, etc.

Une démarche partenariale et transversale

▪ *Les contributeurs*

Grand Chambéry n'est pas seule et peut s'appuyer sur l'engagement de ses habitants, mieux sensibilisés, mais aussi de ses acteurs économiques et industriels. Les partenaires stratégiques sont aussi pleinement engagés à ses côtés.

L'élaboration du PCAET a démarré début 2018 et a rassemblé l'ensemble des partenaires et services de l'agglomération avec divers temps forts :

- Lancement de la démarche ;
- Rencontres bilatérales avec les services et les partenaires ;
- Ateliers de travail et de co-construction.

La concertation du public sera faite par le biais d'une mise à disposition par voie dématérialisée, en septembre 2019, après avis de l'Autorité environnementale.

▪ *La Fabrique du territoire*

Pour répondre efficacement aux préoccupations qui se posent pour les années à venir, l'agglomération Grand Chambéry a initié en juin 2016 son projet d'agglomération, La Fabrique du territoire, voté le 14 décembre 2017.

Une démarche inédite de concertation, associant de manière participative et directe les élus, la population, les étudiants, les agents des collectivités, les acteurs associatifs et socio-professionnels a été mise en place. Tous ceux qui font ou feront le territoire ont été consultés sur 7 thématiques distinctes pour qu'ils expriment leurs idées, leurs visions et leurs priorités d'actions pour accompagner

¹ Rapport sur l'économie du changement climatique rédigé par l'économiste Nicholas Stern pour le gouvernement du Royaume-Uni. Publié le 30 octobre 2006.

les évolutions du monde dans lequel nous vivrons. L'enjeu 5 « Territoire durable : l'agglomération moteur des grandes transitions » a permis d'introduire la concertation sur les thématiques du PCAET. La démarche de participation, d'innovation et de dialogue instaurée se poursuit et est déclinée dans le cadre de l'élaboration des différents documents de planification de Grand Chambéry, notamment au travers du Conseil de développement dont la composition émane directement du panel de citoyens et des membres des chantiers de la fabrique.

La cohérence avec les autres documents stratégiques

Le PCAET, démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, s'articule avec les autres dispositifs de planification aux échelles nationales, régionales et locale. Le PCAET doit :

- être compatible avec le SRADDET ;
- prendre en compte le ScoT ;
- prendre en compte la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC) ;
- être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le cas échéant.

Le PLUi HD doit prendre en compte le PCAET.

Le PCAET a vocation à diffuser une approche globale et intégrée de la politique Climat Air Energie au sein de l'ensemble des politiques publiques portées par Grand Chambéry. Ainsi, l'articulation du PCAET, aux différentes étapes de son élaboration, avec les documents sectoriels de programmation en cours de réalisation dans les différentes compétences de Grand Chambéry permet l'intégration des enjeux et la convergence des ambitions pour un territoire écoresponsable, moteur des grandes transitions :

- La Fabrique du territoire, le projet d'agglomération 2017-2030
- PLUi Habitat-Déplacements
- Schéma de développement touristique 2017-2022 ;
- Schéma agricole, Charte forestière de territoire ;
- Schéma directeur des eaux pluviales ;
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Lac du Bourget 2015-2021 ;
- Plan d'action en faveur des zones humides ;
- Démarche Territoire à énergie positive ;
- Renouvellement de la labellisation Cit'ergie ;
- Territoire zéro déchet, zéro gaspillage.

L'ensemble de ces documents cadre permet d'inscrire Grand Chambéry sur la trajectoire d'un territoire écoresponsable.

La stratégie territoriale pour un territoire écoresponsable

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

▪ Une stratégie nationale ambitieuse

L'ambition de long terme de la France est la neutralité carbone dès 2050. Cela signifie que les émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) devront être inférieures ou égales aux quantités de GES absorbés par les milieux naturels gérés par l'homme (forêts, prairies, sols agricoles...) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone). L'objectif est également de réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français, qui inclut les émissions associées aux biens importés.

Instaurée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la SNBC est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle comprend :

- un objectif stratégique à long terme : la neutralité carbone ;
- 4 objectifs opérationnels : décarbonner la production d'énergie, réduire de moitié les consommations d'énergie, réduire les émissions non liées à l'énergie et augmenter les puits de carbone ;
- une trajectoire pour y parvenir ;
- des recommandations couvrant tous les secteurs d'activité.

- *Les budgets-carbone nationaux*

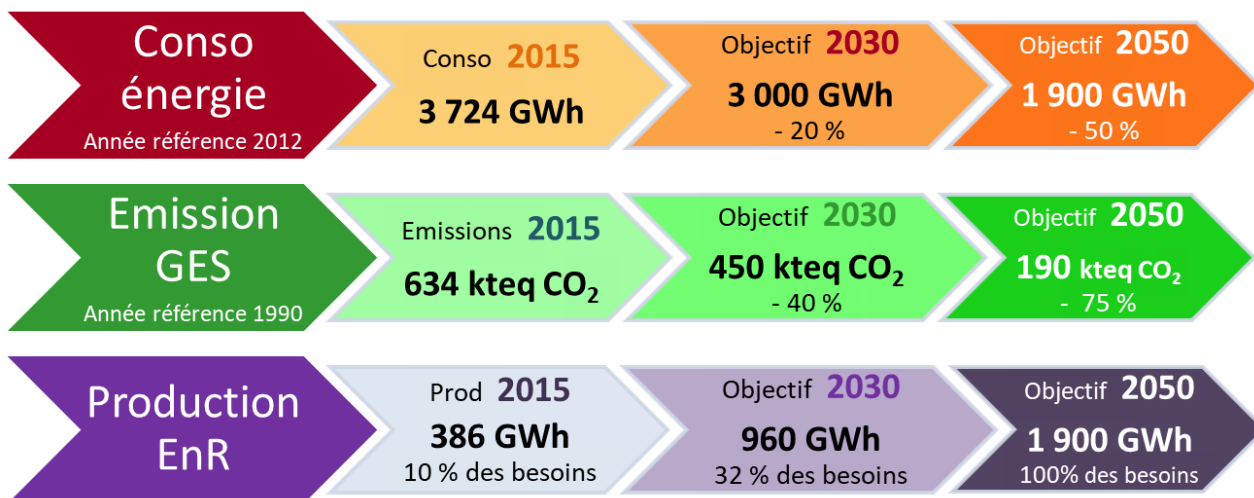
La SNBC définit des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France à court et moyen termes : ce sont les budgets-carbone. Ils sont fixés sur des périodes de 5 ans (à l'exception du premier) et sont exprimés en millions de tonnes de CO₂ équivalent :

- Premier budget-carbone 2015-2018 : solde estimé à 417 Mt CO₂eq, soit un dépassement de 4%.
- Deuxième budget-carbone 2019-2023 : objectif de 383 Mt CO₂eq.
- Troisième budget-carbone 2024-2028 : objectif de 319 Mt CO₂eq.

Territoire à énergie positive en 2050

- *Objectifs réglementaires*

En 2050, la totalité des besoins en énergies du territoire de Grand Chambéry devra être couverte par la production locale pour s'inscrire dans la trajectoire et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



- *Objectif TEPOS*

Pour devenir un territoire à énergie positive, l'ensemble du territoire de Grand Chambéry devra accentuer les efforts de baisse des consommations et d'augmentation des productions d'énergies renouvelables afin d'atteindre un solde positif en 2050.

La trajectoire TEPOS, déterminée à l'échelle du territoire TEPOS (d'Annecy à Chambéry, en passant par les Bauges), permet de respecter les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2050, avec des paliers à 2025 et 2030 très proches des objectifs réglementaires.

- *Objectif 2025*

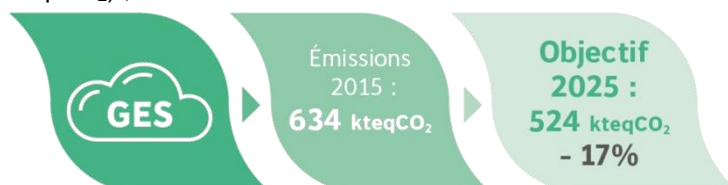
Objectifs Energie

Le PCAET doit permettre d'atteindre le premier palier de la transition énergétique en 2025 :

- baisser les consommations énergétiques de 16%, pour atteindre 3 111 GWh ;



- la diminution des consommations entrainera une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 17% (524 kteq CO₂) ;

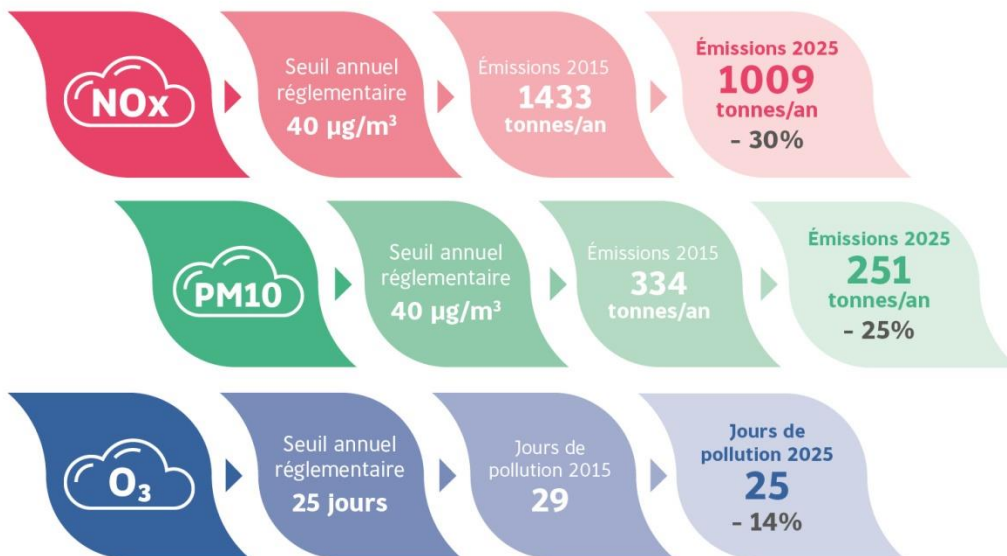


- parallèlement, la production d'énergies renouvelables doit doubler pour couvrir 22% des besoins, soit une production de 693 GWh.



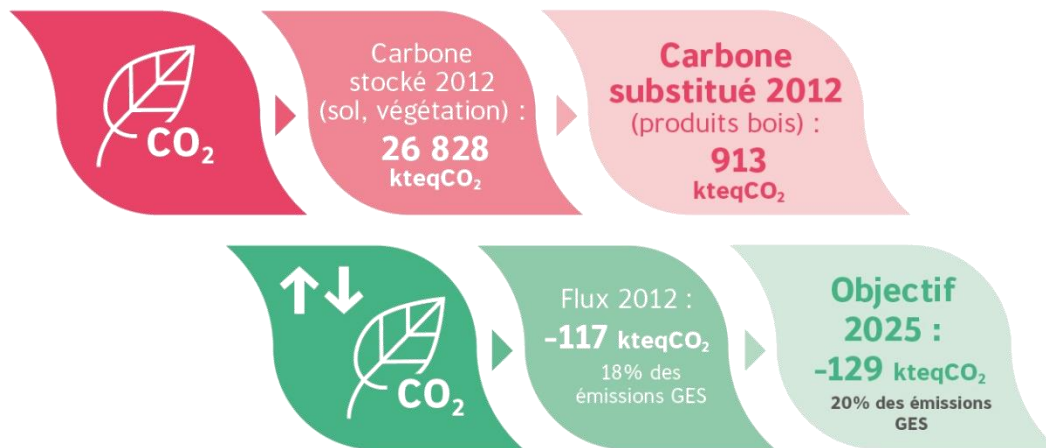
Objectifs Air

Pour reconquérir la qualité de l'air, l'objectif du PCAET est de maintenir les émissions des 3 principaux polluants atmosphériques du territoire sous les seuils réglementaires de dépassement.



Objectifs Climat

Le PCAET fixe comme objectif de préserver le potentiel de séquestration du carbone par stockage dans les sols et la biomasse et par substitution grâce à l'utilisation de produits bois (matériau et énergie).



Pour atteindre les objectifs PCAET 2025, Grand Chambéry doit s'appuyer sur ses atouts et ressources locales pour :

- Développer l'autonomie énergétique ;
- Renforcer l'emploi dans le domaine de la transition énergétique ;
- Préserver les espaces agricoles et naturels, représentant près de 90% du territoire, pour préserver le potentiel de stockage de carbone du territoire.

4 enjeux prioritaires

Pour parvenir à suivre la trajectoire définie par la stratégie territoriale, Grand Chambéry se fixe des objectifs dans les secteurs énergivores, ayant un impact sur la qualité de l'air et vulnérables au changement climatique :

- Les mobilités ;
- Le bâtiment : logements et locaux d'entreprises ;
- Le secteur économique tertiaire ;
- L'agriculture, la sylviculture ;
- Le tourisme ;
- Les ressources du territoire.

Les politiques sectorielles de l'agglomération ont été évaluées par le prisme des 4 enjeux prioritaires, leviers du territoire pour une stratégie écoresponsable, moteur des grandes transitions.

▪ *La qualité de l'air*

Les principaux polluants du territoire de l'agglomération sont les oxydes d'azote (NOx), les particules fines (PM10 principalement) et l'ozone (O₃).

Pour reconquérir la qualité de l'air, l'objectif des 15 mesures concrètes du Plan Local de la Qualité de l'Air (PLQA) est triple :

- Améliorer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de politiques publiques existants et intégrer les enjeux sanitaires et environnementaux à chaque étape des projets et opérations d'aménagement.
- Diminuer les émissions de particules par la mise en œuvre d'actions opérationnelles à court terme.
- Réduire l'exposition des populations au niveau minimal et traiter spécifiquement les « points noirs de la qualité de l'air » par des mesures d'urbanisme notamment.

▪ *Territoire à énergie positive*

La trajectoire donnée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de diviser par 2 les consommations énergétiques et de couvrir les besoins par les productions d'énergies renouvelables, pour un territoire à croissance neutre. Pour atteindre le territoire à énergie positive en 2050, les efforts devront être accentués pour parvenir à respecter la trajectoire.

▪ *Les gaz à effet de serre*

Les principaux GES sont le CO₂, la vapeur d'eau, le méthane, l'ozone et le protoxyde d'azote. Naturellement présents dans l'atmosphère, leur concentration varie du fait des activités humaines.

Le CO₂, principal responsable du réchauffement climatique, provient majoritairement de la combustion des énergies fossiles. La diminution des émissions de gaz à effet de serre est donc corrélée à la baisse de la consommation d'énergie.

▪ *La séquestration de carbone*

C'est le processus correspondant au stockage du carbone dans le système sol / végétal. Il permet d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation ou l'optimisation de la séquestration carbone dans le sol ou la biomasse et la capacité d'évitement d'émission de CO₂ par substitution des ressources fossiles sont possibles en agissant sur :

- la végétation,
- les productions agricoles,
- l'utilisation des sols
- les milieux naturels,
- l'utilisation des matières premières (construction, alimentation, déchets, bois-énergie...).

Les mesures d'adaptation par changement des comportements

L'adaptation au changement climatique désigne les stratégies, initiatives et mesures individuelles ou collectives visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets réels ou attendus des changements climatiques (atténuer ou éviter les effets préjudiciables et exploiter les effets bénéfiques). En fonction de l'amplitude donnée à ces 4 enjeux prioritaires, leviers de la stratégie Climat Air Energie, et de la déclinaison massive de mesures d'adaptation (dans le domaine des

risques, de l'environnement, du tourisme, de l'agriculture, de la biodiversité et des écosystèmes...), naissent la résilience et la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique.

Le coût de l'adaptation est élevé car l'ensemble des actions de développement subiront de plein fouet les conséquences d'un climat dérégulé. Par conséquent, tous les programmes de développement doivent désormais prendre en compte le changement climatique.

Autant les politiques d'atténuation présentent des effets immédiats dès lors qu'elles sont mises en œuvre, autant les politiques d'adaptation sont des politiques dont les résultats sont visibles sur les court, moyen et long termes. Il n'existe pas d'unité de mesure universelle pour en évaluer les résultats. Elles nécessitent d'être anticipées et planifiées dès aujourd'hui en ciblant en priorité les secteurs et les activités qui sont ou seront les plus exposés aux aléas climatiques actuels et futurs.

5 axes structurants

Pour parvenir à un territoire à énergie positive en 2050, Grand Chambéry s'est fixée 5 axes de travail structurants et ambitieux sur la route de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique :

1. Pour des mobilités agiles et durables
2. Pour un bâti performant, sain et agréable
3. Pour doubler la production d'énergies renouvelables
4. Pour replacer la végétation au centre de l'aménagement du territoire
5. Pour valoriser les richesses du territoire

25 orientations stratégiques

Ainsi jusqu'en 2025, le PCAET s'articulera autour de 25 orientations stratégiques et concrètes pour devenir un territoire écoresponsable. Les orientations se déclinent au travers des compétences sectorielles les plus énergivores et ayant un effet levier sur l'adaptation au changement climatique.

Axe 1	Vers des mobilités agiles et durables
Objectif	Diminuer les consommations de carburants en changeant nos habitudes de déplacements (covoiturage, dernier km, télétravail, mobilités douces), renforcer les circuits courts pour limiter le transport des marchandises et favoriser la conversion des flottes de véhicules vers des carburations à faibles émissions.
1.1	Gouvernance
1.2	Changement de comportement dans les mobilités
1.3	Des aménagements et infrastructures au service des mobilités agiles et durables
1.4	Limiter les flux logistiques
1.5	L'innovation pour des mobilités décarbonées

Axe 2	Piloter un bâti performant, sain et agréable
Objectif	Massifier la rénovation énergétique des bâtiments, en habitat collectif comme en maison individuelle (notamment en zone rurale) pour diminuer les consommations d'énergie. Permettre à l'occupant du logement de maîtriser ses consommations énergétiques et améliorer les émissions du logement.
2.6	Des constructions neuves exemplaires
2.7	De la rénovation ambitieuse
2.8	L'utilisateur comme acteur de ses consommations
2.9	Améliorer la qualité de l'air et lutter contre la précarité énergétique

Axe 3	La végétation au service de l'adaptation au changement climatique
Objectif	Reconnaître le rôle des écosystèmes dans la capacité du territoire à s'adapter au changement climatique en réintroduisant massivement la nature en ville (pour atténuer les effets des canicules notamment) et en préservant les surfaces agricoles exploitées et les espaces naturels (entretien des prairies et des corridors biologiques, gestion des zones humides).
3.10	Des outils pour améliorer l'empreinte carbone
3.11	Préservation des services rendus par les écosystèmes
3.12	Prévention des risques climatiques
3.13	Territoire perméable
3.14	Gestion de la végétation

Axe 4	Valoriser les richesses du territoire
Objectif	Renforcer les circuits courts pour consommer localement la production agricole du territoire, intégrer la ressource forestière du territoire dans des filières de construction et de bois-énergie (chauffage). Recycler nos déchets dans des process de fabrication d'énergie (déchets verts pour faire du compost, déchets de cuisine pour fabriquer du gaz, déchets de bois d'ameublement pour fabriquer de la chaleur et du gaz).
4.15	Une agriculture de proximité et de qualité
4.16	La ressource forestière
4.17	Gestion durable de la ressource en eau
4.18	Des déchets valorisés
4.19	Un tissu d'entreprises décarbonées
4.20	Un territoire attractif et responsable

Axe 5	Doubler la production d'énergies renouvelables
Objectif	Stimuler la production d'énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, géothermie, méthanisation) en construisant des modèles économiques adaptés et en communiquant sur le potentiel de production du territoire.
5.21	Faciliter le développement de projets
5.22	Faire connaître les potentiels
5.23	Accélérer les productions
5.24	Mesurer pour s'améliorer
5.25	Communiquer pour construire un territoire à énergie positive

Contribution des axes structurant aux enjeux du PCAET

- **Axe 1 : Vers des mobilités agiles et durables**

- **Nombre d'actions**

Cet axe présente 5 orientations stratégiques et 19 actions prioritaires.

- **Efficacité**



Adaptation au changement climatique
 ■■■■■■■■■■ 4/10



Séquestration du carbone
 ■■■■■■■■■■ 1/10



Émission de gaz à effet de serre
 ■■■■■■■■■■ 5/10



Objectif TEPOS
 ■■■■■■■■■■ 5/10



Qualité de l'air
 ■■■■■■■■■■ 6/10

▪ **Axe 2 : Piloter un bâti performant, sain et agréable**

▪ **Nombre d'actions**

Cet axe présente 4 orientations stratégiques et 18 actions prioritaires.

▪ **Efficacité**



Adaptation au changement climatique
 ■■■■■■■■■■ 3/10



Séquestration du carbone
 ■■■■■■■■■■ 3/10



Émission de gaz à effet de serre
 ■■■■■■■■■■ 4/10



Objectif TEPOS
 ■■■■■■■■■■ 3/10



Qualité de l'air
 ■■■■■■■■■■ 3/10

▪ **Axe 3 : La végétation au service de l'adaptation au changement climatique**

▪ **Nombre d'actions**

Cet axe présente 5 orientations stratégiques et 15 actions prioritaires.

▪ **Efficacité**



Adaptation au changement climatique
 ■■■■■■■■■■ 7/10



Séquestration du carbone
 ■■■■■■■■■■ 7/10



Émission de gaz à effet de serre
 ■■■■■■■■■■ 0/10



Objectif TEPOS
 ■■■■■■■■■■ 0/10



Qualité de l'air
 ■■■■■■■■■■ 1/10

▪ **Axe 4 : Valoriser les richesses du territoire**

▪ **Nombre d'actions**

Cet axe présente 6 orientations stratégiques et 14 actions prioritaires.

▪ **Efficacité**



Adaptation au changement climatique
 ■■■■■■■■■■ 6/10



Séquestration du carbone
 ■■■■■■■■■■ 5/10



Émission de gaz à effet de serre
 ■■■■■■■■■■ 1/10



Objectif TEPOS
 ■■■■■■■■■■ 1/10



Qualité de l'air
 ■■■■■■■■■■ 2/10

▪ **Axe 5 : Doubler la production d'énergies renouvelables**

▪ **Nombre d'actions**

Cet axe présente 5 orientations stratégiques et 23 actions.

▪ **Efficacité**



Adaptation au changement climatique
 ■■■■■■■■■■ 3/10



Séquestration du carbone
 ■■■■■■■■■■ 0/10



Émission de gaz à effet de serre
 ■■■■■■■■■■ 4/10



Objectif TEPOS
 ■■■■■■■■■■ 4/10



Qualité de l'air
 ■■■■■■■■■■ 3/10

Les objectifs chiffrés

Les budgets-carbone de la SNBC déclinés à l'échelle de Grand Chambéry

Les budgets-carbone sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre fixés par périodes successives de 4 à 5 ans, pour définir la trajectoire de baisse des émissions. Trois premiers budgets-carbone ont été définis en 2015, ils couvrent les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028. La stratégie révisée définira le budget-carbone suivant, pour la période 2029-2033. Ils sont déclinés par grands domaines d'activité : transports, bâtiments résidentiels-tertiaires, industrie, agriculture, production d'énergie et déchets.

▪ Horizon 2050

Atteinte du facteur 4 (réduction des émissions de - 75% par rapport à la période préindustrielle, soit - 73% par rapport à 2015).

Secteurs d'activité	Objectifs démission 2050 (base 2015)
Résidentiel – Tertiaire	Zéro émission
Mobilités	Zéro émission (à l'exception du transport aérien domestique)
Agriculture	- 46%
Industrie	- 81%
Déchets	- 66%
Production d'énergie	Zéro émission

▪ Déclinaison territoriale des objectifs du 2^e budget-carbone (2019 – 2023) par rapport à 2013

Secteurs d'activités	Objectifs de baisse (base 2013)	Plafonds d'émission
Résidentiel – Tertiaire	- 38%	193 KteqCO ₂
Mobilités	- 19%	217 KteqCO ₂
Agriculture	- 10%	29 KteqCO ₂
Industrie - Déchets	- 45%	72 KteqCO ₂

▪ Déclinaison territoriale des objectifs du 3^e budget-carbone (2024 – 2028) par rapport à 2013

Secteurs d'activités	Objectifs de baisse (base 2013)	Plafonds d'émission
Résidentiel – Tertiaire	- 53%	146 KteqCO ₂
Mobilités	- 29%	190 KteqCO ₂
Agriculture	- 13%	28 KteqCO ₂
Industrie - Déchets	- 50%	65 KteqCO ₂

Les objectifs du PCAET 2020-2025 pour le territoire de Grand Chambéry

Le PCAET est élaboré pour 6 ans (2020-2025), mais la trajectoire menant aux objectifs 2050, présente des paliers intermédiaires à 2025 et 2030. Ainsi des objectifs ont été définis en fonction des 4 enjeux prioritaires :

1. Diminution des consommations énergétiques et augmentation des productions d'énergies renouvelables selon la filière ;

2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
3. Amélioration de la qualité de l'air ;
4. Définition du potentiel de séquestration de carbone du territoire.

Le PCAET doit permettre de baisser les consommations énergétiques de 16% d'ici 2025, ce qui entrainera une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 17%. Parallèlement, la production d'énergies renouvelables doit doubler d'ici 2025 pour couvrir 22% des besoins.

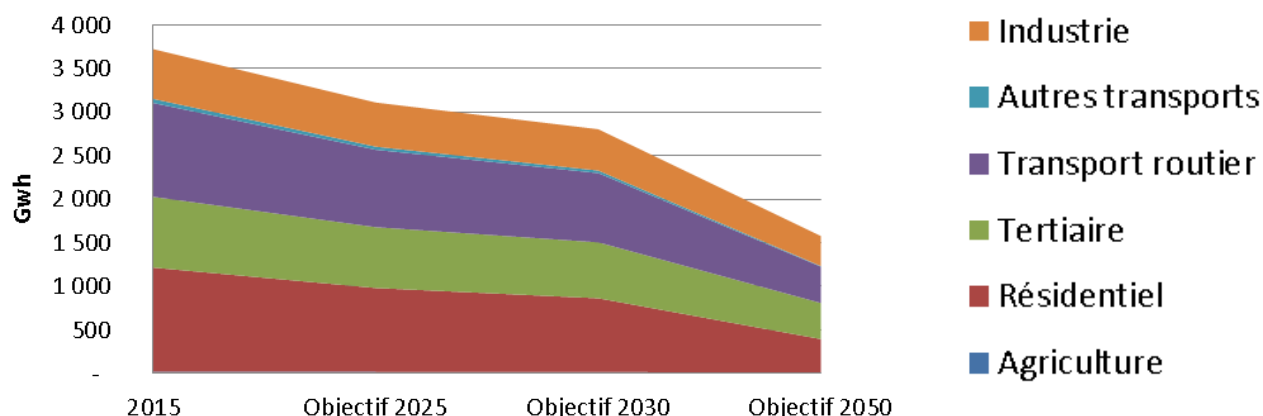
Les tableaux présentent les objectifs détaillés par secteurs et par années réglementaires (2030 et 2050), ainsi que le 1^{er} palier de la transition énergétique pour Grand Chambéry à 2025, en tenant compte de la trajectoire TEPOS.

▪ *Objectifs sectoriels de baisse des consommations d'énergie retenus par rapport à 2012*

Grand Chambéry	Données OREGES 2015	Grand Chambéry	Objectif 2025	Grand Chambéry	Objectif 2030	Grand Chambéry	Objectif 2050
Secteurs d'activités	Cumul consommations 2015	Taux de réduction	Objectif consommations 2025	Taux de réduction	Objectif consommations 2030	Taux de réduction	Objectif consommations 2050
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh
Transport routier	1 078	- 18 %	889	- 11 %	795	- 48 %	417
Autres transports	46	- 25 %	35	- 16 %	29	- 78 %	6
Résidentiel	1 193	- 19 %	962	- 12 %	847	- 54 %	386
Tertiaire	813	- 14 %	699	- 8 %	642	- 35 %	414
Industrie	572	- 11 %	507	- 6 %	475	- 27 %	345
Agriculture	22	- 1,7 %	18	- 10 %	16	- 47 %	9
TOTAL	3 724	- 16 %	3 111	- 10 %	2 804	- 44 %	1 577

Secteurs d'activité	Taux d'effort entre 2015 et 2025	Taux d'effort entre 2015 et 2030	Taux d'effort entre 2015 et 2050
Transport routier	- 18 %	- 26 %	- 61 %
Autres transports	- 25 %	- 37 %	- 86 %
Résidentiel	- 19 %	- 29 %	- 68 %
Tertiaire	- 14 %	- 21 %	- 49 %
Industrie	- 11 %	- 17 %	- 40 %
Agriculture	- 17 %	- 26 %	- 61 %
TOTAL	- 16%	- 25 %	- 58 %

Trajectoires des consommations d'énergie sur Grand Chambéry

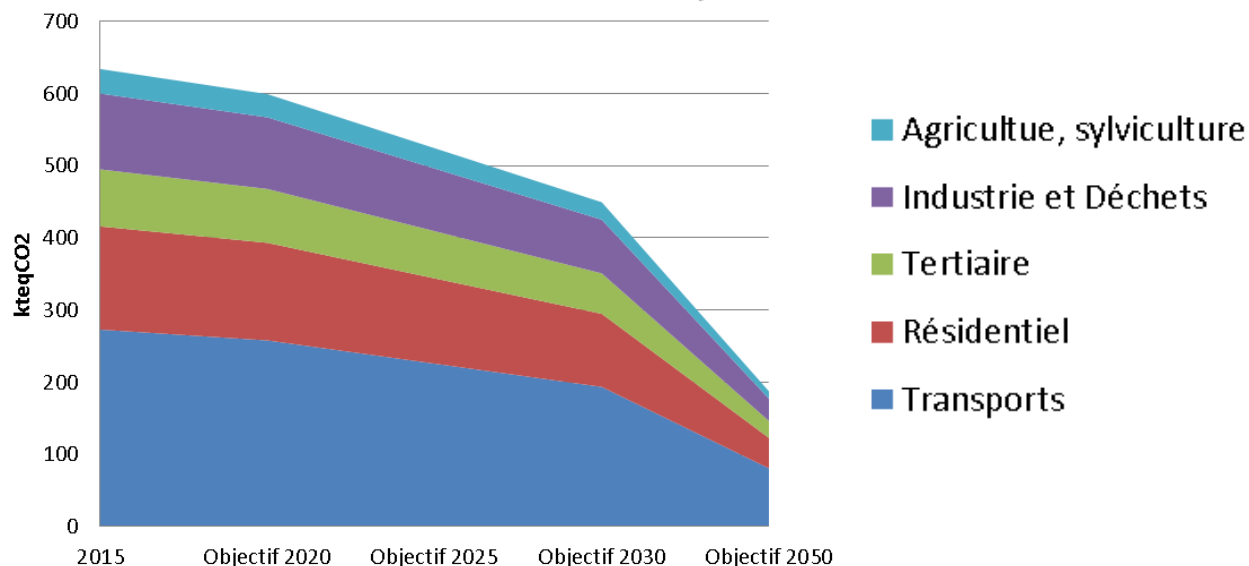


- Objectifs sectoriels de réduction des émissions de gaz à effet de serre retenus par rapport à 1990

Grand Chambéry	Données OREGES 2015	Grand Chambéry	Objectif 2025	Grand Chambéry	Objectif 2030	Grand Chambéry	Objectif 2050
Secteurs d'activités	Cumul émissions 2015	Taux de réduction	Objectif émissions 2025	Taux de réduction	Objectif émissions 2030	Taux de réduction	Objectif émissions 2050
	Kteq CO ₂	%	Kteq CO ₂	%	Kteq CO ₂	%	Kteq CO ₂
Tous transports	273	- 17 %	226	- 14 %	194	- 58 %	81
Résidentiel	143	- 17 %	118	- 14 %	101	- 58 %	42
Tertiaire	79	- 17 %	65	- 14 %	56	- 58 %	23
Industrie et Déchets	105	- 17 %	87	- 14 %	74	- 58 %	31
Agriculture et Sylviculture	34	- 17 %	28	- 14 %	24	- 58 %	10
TOTAL	634	- 17 %	524	- 14 %	449	- 58 %	187

Secteurs d'activité	Taux d'effort entre 2015 et 2025	Taux d'effort entre 2015 et 2030	Taux d'effort entre 2015 et 2050
Tous secteurs	- 17%	- 29 %	- 71 %

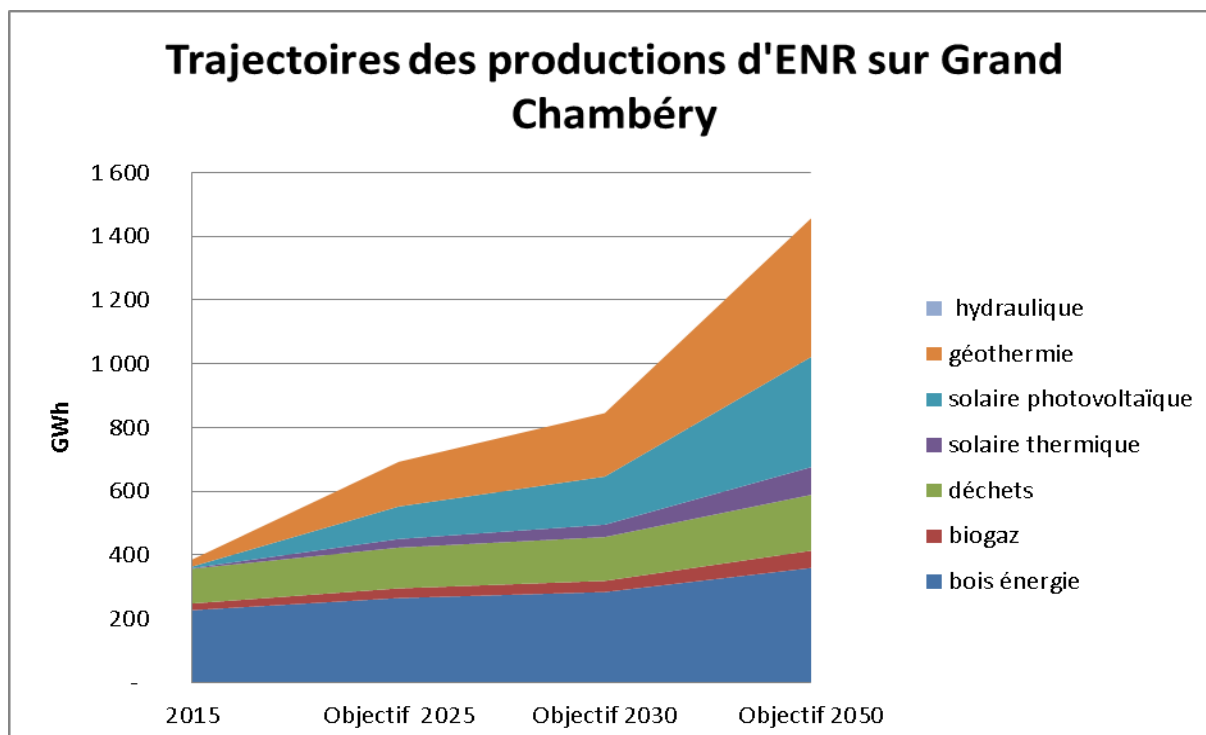
Trajectoires des émissions de gaz à effet de serre sur Grand Chambéry



▪ Objectifs de production d'énergies renouvelables par rapport à 2015

Grand Chambéry	Données OREGES 2015	Grand Chambéry	Objectif 2025	Grand Chambéry	Objectif 2030	Grand Chambéry	Objectif 2050
Production d'EnR par filière	Cumul productions 2015	Taux d'augmentation	Objectif productions 2025	Taux d'augmentation	Objectif productions 2030	Taux d'augmentation	Objectif productions 2050
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh
Bois-énergie	227	17 %	265	7 %	284	27 %	360
Biogaz	21	45 %	31	16 %	35	54 %	54
Déchets	109	17 %	128	7 %	137	28 %	175
Solaire thermique	2	1 025 %	27	46 %	39	125 %	87
Solaire photovoltaïque	5	2 156 %	102	48 %	151	129 %	346
Géothermie	22	533 %	140	42 %	199	119 %	435
Hydraulique	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	386	79 %	693	22 %	845	72 %	1 457

Filières d'EnR	Taux d'effort entre 2015 et 2025	Taux d'effort entre 2015 et 2030	Taux d'effort entre 2015 et 2050
Bois-énergie	17 %	25 %	58 %
Biogaz	45 %	68 %	159 %
Déchets	17 %	26 %	61 %
Solaire thermique	1 025 %	1 538 %	3 589 %
Solaire photovoltaïque	2 156 %	3 233 %	7 544 %
Géothermie	533 %	800 %	1 867 %
Hydraulique	-	-	-
TOTAL	79 %	119 %	277 %



- **Objectifs de réduction par catégorie des principaux polluants atmosphériques par rapport à 2016**

Les objectifs de réduction sont calculés par rapport aux Objectifs publics pour réduire la pollution de l'air (PREPA) de la France. Les données sont issues des mesures et analyses réalisées par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes sur Grand Chambéry.

Polluants atmosphériques	Emissions actuelles 2016	Objectif de réduction 2020		Objectif de réduction 2030	
		tonnes	Taux d'effort entre 2016 et 2020	tonnes	Taux d'effort entre 2016 et 2030
Particules (PM 2,5)	290 tonnes	270	- 6,9 %	159	- 45,2 %
Particules (PM 10)	340 tonnes	325	- 4,4 %	204	- 40 %
Oxydes d'azote (NOx)	1 486 tonnes	1 245	- 16,2 %	772	- 48 %
Dioxyde de soufre (SO ₂)	211 tonnes	356	déjà atteint	261	déjà atteint
Composés organiques volatils (COV)	1 223 tonnes	929	- 24 %	782	- 36,1 %
Ammoniac (NH ₃)	307 tonnes	291	- 5,2 %	263	- 14,3 %

Pour 2025, l'objectif de Grand Chambéry est de maintenir les émissions des 3 principaux polluants atmosphériques du territoire sous les seuils réglementaires, été comme hiver, même si la qualité de l'air dépend aussi de phénomènes météorologiques sur lesquels aucune action n'est possible.

- **Potentiels de séquestration de carbone pour le territoire de Grand Chambéry par rapport à 2015**

Les calculs ont été réalisés par le bureau d'études BG Ingénieurs Conseils et les potentiels moyens sont issus de l'outil ALDO de l'ADEME. Les estimations sur la filière forêt et bois ont été réalisées selon la méthodologie du *Bénéfice d'Atténuation Potentiel* développée et déposée par Sylv'ACCTES.

Potentiel de stockage du sol et de la biomasse aérienne

Occupation du sol sur Grand Chambéry		Potentiel de séquestration de carbone
Typologie	Surface (ha)	kteqCO ₂
Prairies et alpages	9 574	3 334
Autres zones agricoles	3 470	1 140
Forêt (49% résineux et 51% feuillus)	30 151	19 841
Zones humides et autres espaces naturels	3 288	1 507
Zones urbanisées	6 093	1 007
TOTAL	52 576	26 829

Estimation de la capacité d'évitement d'émission de CO₂ par conversion de l'usage du sol

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD, les communes et l'agglomération ont réalisé un effort conséquent pour répondre aux objectifs de la loi en matière d'étalement urbain. Ainsi, 217 ha d'urbanisation future sont reclassés en zonage A ou N et conserveront une vocation agricole ou naturelle. Le potentiel de séquestration de carbone préservé ou d'évitement d'émissions de CO₂ sera d'environ 21 000 tonnes.

Estimation de la quantité de carbone stockée et substituée par la filière forêt et bois en remplacement de ressources fossiles

Capacités d'évitement d'émission de CO ₂ par l'usage de produits bois (matériau ou énergie)	Quantité de carbone stockée
Carbone stocké dans les produits bois d'œuvre ou bois d'industrie (panneaux, papier)	913 000 tonnes
Carbone substitué par l'usage du bois comme énergie	790 233 tonnes

Objectifs de compensation des émissions de GES par les flux annuels de séquestration carbone

Bilan des flux et Compensation carbone	Objectif	Evolution des flux annuels de séquestration carbone
Bilan des flux de carbone	2025	- 129 kteqCO ₂
Compensation par rapport à l'objectif d'émissions de GES du territoire en 2025 (524 kteqCO ₂)		24,6%
Bilan des flux de carbone	2030	- 136 kteqCO ₂
Compensation par rapport à l'objectif d'émissions de GES du territoire en 2030 (449 kteqCO ₂)		30,3%
Bilan des flux de carbone	2050	- 166 kteqCO ₂
Compensation par rapport à l'objectif d'émissions de GES du territoire en 2050 (187 kteqCO ₂)		88,8%

Un territoire écoresponsable, moteur des grandes transitions

Sur un territoire attractif qui doit faire face à de nombreux enjeux liés à l'augmentation de sa population, à la forte fréquentation de ses axes de transport et à une dynamique économique retrouvée, Grand Chambéry et l'ensemble des acteurs sur le territoire, se doivent d'engager des mesures concrètes et pragmatiques pour en faire un espace écoresponsable, moteur des grandes transitions.

Ainsi, le Plan Climat Air Energie Territorial se traduit par 5 axes structurants et 25 orientations stratégiques qui toutes, déclinées à horizon 2025, permettront d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de tendre vers un territoire à énergie positive par développement des énergies renouvelables.

Pour réussir chacun doit contribuer.

Stratégie territoriale Climat Air Energie de Grand Chambéry adoptée en Conseil communautaire du 20/12/2018.



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 07 janvier 2019
affiché ou publié le lundi 07 janvier 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20181220-lmc1H21577H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21577H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 228-18 C

Objet : RD - Définition de la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 71

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stelian

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 228-18 C

objet **RD - Définition de la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 lançant la révision du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a, en effet, désigné les EPCI de plus de 20 000 habitants coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire. Ainsi, Grand Chambéry doit élaborer puis mettre en œuvre un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le PCAET, établi pour une durée de six ans (2020/2025), comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le projet de PCAET devra être soumis à l'avis de l'autorité environnementale, puis mis à la disposition du public pour consultation par voie dématérialisée. Il pourra ensuite être adopté en Conseil communautaire fin 2019.

Une stratégie intégrée d'aménagement du territoire

Cette démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, s'articule avec les autres dispositifs de planification aux échelles nationale, régionale et locale. Le PCAET trouvera notamment une traduction concrète dans le PLU intercommunal Habitat et Déplacements qui sera approuvé par Grand Chambéry en fin d'année 2019. Il devra également :

- être compatible avec le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires),
- prendre en compte le SCoT (Schéma de cohérence territoriale),
- prendre en compte la stratégie nationale bas carbone,
- être compatible avec le PPA (Plan de protection de l'atmosphère), le cas échéant. En matière de qualité de l'air, Grand Chambéry surveille en permanence trois polluants : les oxydes d'azote (NO₂), issus de la combustion des carburants, les particules fines (PM10) issues du fonctionnement des installations de chauffage peu performantes et des véhicules anciens, l'ozone (O₃), très présent lors des pics de chaleur.

Le diagnostic climat-air-énergie du territoire fait ressortir, pour 2015, un niveau de consommation énergétique de 3 724 GWh qui engendre des émissions de gaz à effet de serre évaluées à 634 kteq CO₂. La production des énergies renouvelables est de 386 GWh, correspondant à 10 % des besoins énergétiques. La facture énergétique du territoire est de 301 millions d'euros, dont seulement 27 millions d'euros dédiés à l'achat d'énergie renouvelable produite sur le territoire.

Amplifier les actions engagées

Face à ce constat, l'agglomération et ses partenaires ont déjà engagé de nombreuses actions sur les thématiques énergivores et ayant un impact sur la qualité de l'air.

Ainsi, de façon non exhaustive, quelques actions phares sont mises en œuvre sur :

- les mobilités : report modal et gare entièrement multimodale, développement de nouveaux modes de déplacement, y compris le vélo ou le titre de transport à 1 € en cas d'épisode de pollution,
- le bâti : initier la rénovation énergétique des logements avec Mon Pass Rénov',
- l'agriculture et la sylviculture : promouvoir une agriculture de qualité et de proximité, contribuer à une gestion durable de la forêt au moyen de la Charte forestière,
- ressources et déchets : un réseau de chaleur urbain alimenté par des énergies renouvelables, prêt de broyeurs aux particuliers et mise à disposition d'une déchiqueteuse pour les agriculteurs afin d'arrêter le brûlage des végétaux.

Grand Chambéry amplifiera ces actions et en impulsera de nouvelles avec le PCAET et toutes les politiques sectorielles et de planification développées actuellement par l'agglomération. Pour ce faire, le territoire peut déjà compter sur la mobilisation de partenaires institutionnels majeurs tels que l'ADEME (1,2 million d'euros mobilisés sur le Schéma de développement des énergies renouvelables) et la Région (4 millions d'euros mobilisés sur le Plan qualité de l'air).

Devenir un territoire éco-responsable : une stratégie volontariste, des actions concrètes et innovantes

Pour devenir éco-responsable, moteur des grandes transitions, le territoire s'engage à travers son PCAET sur quatre enjeux prioritaires :

- améliorer la qualité de l'air,
- baisser les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- augmenter la production des énergies renouvelables,
- séquestrer le carbone.

La stratégie du territoire pour 2050 est de couvrir la totalité des besoins en énergie par la production locale pour s'inscrire dans la trajectoire et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Pour devenir un territoire à énergie positive, Grand Chambéry devra accentuer les efforts de baisse des consommations et/ou de production d'énergies renouvelables afin d'atteindre un solde positif en 2050.

Le PCAET doit permettre d'atteindre un premier palier de la transition énergétique en 2025 se traduisant par la baisse des consommations énergétiques de 16 %, pour atteindre 3 111 GWh. La diminution des consommations entraînera une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 17 % (524 kteq CO₂). Parallèlement, la production d'énergies renouvelables doit doubler pour couvrir 22 % des besoins, soit une production de 693 GWh.

Des initiatives innovantes devront être trouvées, telles que le développement des stations et véhicules à hydrogène (Zero Emission Valley – Grand Chambéry territoire d'expérimentation), la concrétisation de réseaux de chaleur innovants (à l'instar du projet B'EEAU Lac) ou encore la mise en place d'un Fonds air-bois qui contribueront à l'atteinte de ces objectifs.

Ainsi jusqu'en 2025, le PCAET s'articulera autour de 25 orientations stratégiques et concrètes pour poursuivre la démarche d'éco-responsabilité du territoire. Les orientations se déclinent au travers des compétences sectorielles les plus énergivores et ayant un effet levier sur l'adaptation au changement climatique.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant le lancement de la révision du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 9 Abstentions :

Article 1 : approuve la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry,

Article 2 : valide les objectifs chiffrés de baisse des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production des énergies renouvelables pour 2025.

le président,
Xavier Dullin

2.

STRATÉGIE TERRITORIALE

Grand Chambéry

Service agriculture et aménagement durable

106 allée des Blachères

CS 82618

73026 Chambéry cedex

Tél. 04 79 96 16 70

amenagement.durable@grandchambery.fr

grandchambery.fr

Plan Climat Air Energie Territorial

Décembre 2019

Rédaction : service agriculture
et aménagement durable

Conception graphique : triptik.fr

Crédits photos :
Didier Gourbin/Grand Chambéry

Imprimé sur papier 100% recyclé
nautilus super white